

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Titre : Installation de systèmes ajoutés et de pare-brise		
Code : 00226	Durée : 480 heures	
Secteur de formation : Équipement motorisé		
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)		
Statut : programme accrédité par le Groupe de coordination le : 16 mars 2009		
Commission scolaire <u>mandatée</u> : Commission scolaire des Affluents		
Commissions scolaires <u>participantes</u> : Du Chemin-du-Roy		
Fonction de travail : Installation de systèmes ajoutés sur les véhicules automobiles. Ce métier consiste à effectuer diverses tâches d'installation et de vérification de systèmes électriques ou électroniques d'appoint ainsi que l'installation et la vérification de vitres et de pare-brises.		
Objectifs du programme : Développer les compétences nécessaires pour effectuer l'installation et la vérification de systèmes électriques ou électroniques d'appoint sur les véhicules automobiles, tels que le branchement ou le remplacement de systèmes audio et vidéo, de sécurité, de démarrage à distance du véhicule, de télécommunication, de repérage et de navigation ou autres du même type. La personne sera capable également d'installer, de vérifier et de réparer des vitres et des pare-brises.		
Conditions d'admission : Pour être admis au programme Installation de systèmes ajoutés de pare-brise, il suffit de satisfaire aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques; ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS); ou avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG). - Avoir 18 ans ou plus; ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'oeuvre d'Emploi-Québec. 		
CONTENU DU PROGRAMME		
Code	Nom de la compétence	Heures
226-011	Métier et formation	15
226-022	Travail d'atelier	30
226-035	Fonctionnement des systèmes électriques et électroniques d'un véhicule.	75
226-043	Installations simples de systèmes ajoutés	45
226-059	Installations complexes de systèmes ajoutés	135
226-063	Interaction avec des clientèles internes et externes	45
226-073	Réparation de vitre et de pare-brise	45
226-082	Recherche d'un milieu de travail	30
226-094	Intégration au milieu du travail	60
Documentation disponible sur demande		
	Oui Non	Oui Non
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Programme d'études <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Projet de formation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Mise à jour le : 7 juillet 2011